



Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT N°134/2025

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 18 juin 2025 par Monsieur Bastien ODDO – entreprise BASTIEN ODDO BATIMENT pour des travaux au n°11 de la rue Simone Veil,

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux il y a lieu de réglementer la circulation comme suit ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La société BASTIEN ODDO BATIMENT est autorisée à occuper le domaine public mercredi 25 juin 2025 au 11 rue Simone Veil.

Pour le coulage du plancher du bâtiment, des camions seront stationnés rue Simone Veil mercredi 25 juin 2025 de 7h30 à 12h00.

Article 2 : La circulation de la rue de la Simone Veil sera interdite au droit du n°11 jusqu'au n°10 de 7h30 à 12h00 et constituera un obstacle infranchissable.

Article 3 : L'accès à la rue Simone Veil et à la Résidence des Rousseroles sera impossible depuis la RD6-10. Elle sera néanmoins possible par la rue Pasteur.

Article 4 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la société BASTIEN ODDO BATIMENT et sous sa responsabilité.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 7 : Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, l'entreprise BASTIEN ODDO BATIMENT sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,
Le 19/06/2025

Le Maire,
Jacky GAULLIER

